

ML 193

[Morale Laïque] 04 / 16

3 €

Pensée critique Droits de la femme

Pour démarrer en force en janvier 2017...

Christine Mironczyk
Présidente FAML

2

L'année qui vient de s'écouler a été bigrement chamboulée.

Pas seulement par un Brexit, un Trump, la Syrie, et tous les populismes qui reprennent force et vigueur...

Mais chamboulée pour nous aussi, association qui tente depuis de nombreuses années d'être à l'écoute et de soutenir les « profs de morale ».

Après un « vrai-faux » débat sur le caractère neutre ou engagé - parce que libre- examinateur - du cours de morale, ce sont les Fêtes de la jeunesse laïque, rebaptisées Fêtes laïques de la jeunesse qui peinent selon les régions à retrouver un second souffle et ne sont plus nécessairement soutenues par tous les enseignants.

Nul n'est besoin de vous rappeler ici les tourbillons qui ont conduit à la création d'un « **cours de philosophie et citoyenneté** ». Une opportunité pour cesser de séparer les enfants et les adolescents en fonction des convictions de leurs parents. Mais les difficultés majeures d'organisation et de mise sur pied de cette formation, indispensable en ces temps où les convictions et la citoyenneté sont bien malmenées, sont bien réelles.

Vous connaissez tous les obstacles auxquels cette initiative se heurte. Le sort « secondaire » réservé dans cette mutation aux professeurs de morale est à pointer. Le dernier épisode en date étant le recours du Segec pour « bénéficiaire » de moyens supplémentaires sans pour autant organiser un cours spécifique !

La FAML, qui se trouvera bientôt un intitulé peut-être plus en rapport avec cette évolution, entend prendre **avec vous**, ce défi à bras le corps.

Avec l'appui de toutes nos locales, que nous allons consulter tout bientôt et impliquer dans l'élaboration des pistes prioritaires, avec le soutien de tous ceux qui, au sein du mouvement laïque, œuvrent déjà pour une sensibilisation à la philosophie et un engagement citoyen lisible et audible pour les petits comme les plus grands, unissons nos énergies et nos expériences pour construire un espace de réflexion, de liberté, d'engagement avec les élèves.

C'est un réel défi, surtout dans les conditions difficiles que nombre d'entre vous connaissez, mais c'est un devoir pour tous ceux qui militent depuis des années pour apporter une lumière critique et bienveillante aux citoyens de demain.

A tout bientôt donc pour ce chantier d'importance !

Et d'ici là, joyeuse fin d'année et que 2017 nous voie engagés comme jamais pour défendre concrètement nos valeurs, si indispensables en ces temps troublés.

Morale Laïque, comme la FAML dont elle est l'expression écrite principale, est une revue engagée dans la défense et la promotion des laïcités philosophique et politique. Les articles publiés s'inscrivent dans une ligne rédactionnelle cohérente et solidaire, en même temps qu'ils sont l'expression de la liberté intellectuelle de leurs auteurs. Nos lecteurs voudront bien comprendre que ces textes obéissent aux "lois du genre" adopté: une étude, un dossier, une note de lecture, un éditorial, un texte d'humeur ne sont à l'évidence pas de même nature. C'est toujours avec plaisir et intérêt que nous accueillons en libres penseurs leurs observations, remarques et critiques.

Le comité de rédaction

Rédacteur en chef: Hermine Thirion-Gulhagopian

Comité de rédaction: Marie-France Coumont, Yvonne Deboone, Christian Du Pré, Daniel Leclercq, Christine Mironczyk, Roger Thirion

Ont collaboré à ce numéro: Marc Deverver, La Hulotte, Sylvie Lausberg, Jean Lemaître, Jean-Pierre Wauters

Crédits photos: DR

Abonnements et secrétariat de rédaction: Myriam Goossens
Maquette et mise en page: Inside

Morale Laïque est uniquement disponible par abonnement annuel de 4 numéros.
Belgique: 12 € - Union européenne: 18 €
Belfius IBAN BE58-0682-0308-4479 BIC: GKCCBEBB
54, Avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles
Tél. 02/476 92 83 - Fax 02/476 94 35

Editeur responsable: Christine Mironczyk,
54, Avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles



La laïcité organisée

Roger Thirion

Je ne sais trop qui est l'auteur de cette formulation utilisée dans les médias quand d'habitude ceux-ci veulent bien parler de nous. Nous ? c'est-à-dire le Centre d'action laïque, ses régionales, ses associations constitutives. Et quand on écoute, regarde ou lit la communication médiatique à notre sujet, force est de constater que ce n'est pas la sympathie qui y domine et il ne serait pas inutile de se demander pourquoi.

C'est dire que cet écho, l'autre jour, au journal télévisé de la RTBF, à propos du Festival des Libertés, avait quelque chose de presque insolite, tant il était positif, presque élogieux, et ce qui ne gêne rien, soulignait notre fonction : dire le réel, le montrer, en débattre, et comme nous y avons souvent insisté ici même, aller à la racine, aux causes, inviter à agir sur elles.

La « laïcité organisée », nous l'avons écrit maintes fois, a bien raison de l'être pour provoquer une réflexion d'ensemble, pour « théoriser », pour agir ensuite dans le cadre d'une dialectique pensée-action bien comprise. Ce qui ne veut pas dire du tout que nous puissions nous permettre de mépriser tel ou telle libre examinateur hostile, par principe, à toute affiliation. Nous disons simplement notre scepticisme vis-à-vis d'une abstention radicale d'action et du risque d'une atomisation de la Libre pensée.

Cela dit, comme l'a écrit naguère l'un des nôtres, Jean Guéhenno, ne nous racontons pas une « fausse et belle histoire » : oui, nous disposons aujourd'hui d'un outil précieux, presque impressionnant si l'on évoque les structures maigrelettes de la fin des années soixante. Mais il n'a rien de magique, n'est pas une fin en soi. Et si l'on veut bien – c'est un devoir intellectuel – examiner les résultats de nos actions revendicatives (prenons comme référence, par exemple, l'instauration du cours commun de philosophie et de citoyenneté) nous n'échapperons pas à cette observation que nous circulons en permanence sur le fil du rasoir : entre la conviction et la responsabilité.

Alors attendre ? Il ne peut en être question. La morale, la justice n'attendent pas, même si la science le peut. Ne confondons pas les registres. Il faut donc choisir, décider, même si c'est risqué, aventureux, « douteux ». Ce qui n'implique en aucune façon – dans le même temps – la suspension du débat, lequel, doit lui aussi être institué, « organisé » largement, en profondeur. Et ce, afin d'affiner la pertinence et l'efficacité de notre action. « Libres, ensemble » : oui notre slogan et la symbolique de notre emblème expriment bien notre culture qui fait de la liberté de penser, d'examiner une valeur éminente, mais qui reconnaît aussi la nécessité de savoir se rassembler.

Et, de ce point de vue, n'est-il pas opportun de vérifier son application : dans notre mouvance elle-même et dans l'opinion, en particulier auprès du « peuple laïque » comme aimait le dire Pierre Galand ? Car nous leur proposons une laïcité revisitée, remise en situation : ainsi le nouvel article 4 des statuts du CAL, qui privilégie la laïcité sociétale, la volonté de mettre en place un cours commun de philosophie et de citoyenneté, obligatoire pour tous de la première primaire à la rhétorique, qui à terme - et il a commencé - suppose la sortie du cursus des cours de religion, mais aussi du cours de morale non confessionnelle ! Que l'action laïque a soutenu pendant des dizaines d'années... Ajoutons-y ce déplacement stylistique de l'épithète : Fête laïque de la jeunesse et non plus Fête de la jeunesse laïque.

Il suffit d'écouter attentivement, cette nouvelle perspective je ne suis pas sûr qu'elle soit toujours bien comprise : ne manquons pas le rendez-vous nécessaire avec le « peuple laïque ».

ML₁₉₃

[Morale Laïque]

ML 193

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Pour démarrer en force en janvier 2017... 2
Christine Mironczyk

ÉDITO

La laïcité organisée 3
Roger Thirion

À LA UNE

La pensée critique, l'antidote à l'enfumage européen 5
Jean Lemaître

Avancées et menaces sur les droits des femmes en Belgique 8
Sylvie Lauseberg

Ils cherchent Dieu désespérément 11
Jean-Pierre Wauters

Les croyances de Donald 13
Daniel Leclercq

LAÏCITÉ

In memoriam - Guy Couche 15
Marc Deverver

LE CRI DE LA HULOTTE

France : l'état d'urgence à perpétuité ? 18

La pensée critique, l'antidote à l'enfumage européen

Jean Lemaître

Journaliste et écrivain, professeur retraité de l'IHECS

Patatras ! Fin 2016, à peine le gouvernement de Charles Michel avait-il bouclé le budget de la Belgique pour 2017 qu'il remettait une sacrée louche pour 2018. Après 3 milliards d'euros de réductions imbuables, pour 2017, le premier ministre annonçait tout de go, pour 2018, de nouvelles coupes dans les dépenses publiques, à hauteur, cette fois, de 8,1 milliards : une véritable soupe à la grimace ! « *Il s'agit de respecter la trajectoire imposée par l'Europe* », se justifiait-il, sans autre raison.

Bizarrement, les médias et les politiques n'ont pas trop réagi à l'annonce de ce couperet supplémentaire. La population, déjà groggy après la décision du gouvernement fédéral de sabrer 1 milliard d'euros dans les soins de santé, semblait, elle, KO debout, face à la violence du message.

De fait, pas grand monde n'interroge la cause préten due : se mettre dans les clous de l'Europe. L'argument, répété à l'envi, ferait presque figure d'évidence, une antienne qui finit par entrer dans les têtes comme une contrainte purement technique, ne laissant pas d'autre choix que de s'y conformer. Un truisme, inéluctable ? Vraiment ?

Restons sur l'annonce de Charles Michel, et dépiautons-la. Quoi, les 3 milliards de restrictions, pour 2016, n'étaient-ils pas censés, déjà, nous conformer aux normes internationales ? Ne représentaient-ils pas l'ultime sacrifice, en échange du retour à la croissance ? Eh bien non, car si ces promesses étaient tenables, pourquoi diable faudrait-il doubler cette potion si amère pour les classes défavorisées et moyennes frontalement touchées par la cure d'austérité ? Et qu'en sera-t-il pour les années suivantes ? Le médicament soi-disant miraculeux sera-t-il cette fois administré à doses létales ?

Un cercle vicieux et infernal

Force est de constater : le remède a échoué, lamentablement. La croissance annoncée ? Le PIB belge, au lieu de se redresser, a baissé de 1,4% en 2015 à 1,3% en 2016. Le déficit budgétaire, calculé au prorata du PIB du pays, a augmenté : 2,6% en 2015 à 2,8% en 2016. Pendant ce même temps, autre indice clé, la dette cumulée de l'Etat belge (en rapport à son PIB) a grimpé : de 106,1% à 106,9%. Zéro sur toute la ligne pour ce gouvernement droite-extrême droite !

En réalité, en cherchant à combler les déficits par la compression des dépenses sociales, la modération des salaires, les atteintes aux droits en matière de retraites, l'équipe de Charles Michel a plombé le pouvoir d'achat des citoyens. Or, pas besoin d'être docteur en économie pour rappeler que le principal facteur de croissance puise sa source dans le marché intérieur, c'est-à-dire dans la progression de la demande. C'est l'inverse qui s'est produit, la contraction du pouvoir d'achat. Ce qui entrave l'économie et engendre moins de recettes fiscales et sociales.

Bref, avec cette stratégie, la Belgique n'a pas résorbé les déficits. Elle les a creusés, s'enfermant ainsi dans un cercle vicieux et infernal. Keynes, reviens, ils sont devenus fous !

L'Europe, une entité quasi religieuse ?

« Se conformer aux règles européennes », tel est l'argument massue. La Belgique n'aurait donc d'autre option... Mais l'Union européenne, c'est quoi ? Qui la commande ? Des sortes d'extraterrestres tirant les ficelles du haut de leurs buildings ? L'Europe serait-elle une entité quasi religieuse, imposant ses thèses, du haut de son ciel ? Des ukases auxquels dès lors on ne pourrait que se soumettre, sans possibilité de réorienter les décisions ?

Une clarification s'impose d'emblée, face à ce rideau de fumée. L'Union européenne est dirigée par les Etats membres - nos gouvernements et nos ministres - détenant le principal pouvoir au sein de cette mécanique institutionnelle. En conséquence, changer le cours des choses n'a rien d'une mission impossible. Il faut, pour cela, d'abord faire pression sur les niveaux locaux, régionaux et surtout nationaux, dans chaque Etat. Et pourtant nos dirigeants se plaisent à se dédouaner - « la



faute à Bruxelles » - de leurs propres responsabilités dans ce processus décisionnel, pour mieux brouiller les pistes et désorienter l'électeur.

L'Union européenne, dont le fonctionnement, c'est vrai, est fort complexe, n'est en rien une entité « technique ». Elle est une construction politique. Ce qui implique, telle est l'essence de la démocratie, la contradiction, un contrôle des citoyens de même qu'un vrai débat sur les orientations politiques. A cet égard, s'opposer aux recettes néolibérales actuelles (celle de l'école dite de Chicago) ne constitue nullement une atteinte à l'esprit européen. Il est de bon ton, dans les cénacles technocratiques, d'assimiler la moindre critique à de l'europhobie. Et les mêmes clubs, de pratiquer sans scrupule l'amalgame, plaçant les contestataires dans le même sac : ceux qui, flirtant à l'extrême droite, veulent le retour aux prés-carrés nationaux, et ceux qui, tout au contraire, sont attachés à l'Union mais demandent de celle-ci d'autres stratégies... En Belgique, si vous critiquez le gouvernement Michel, accepteriez-vous d'être taxés d'anti-Belges ? Non, bien sûr !

Une facture en vérité plus du double de celle annoncée

Nous le disions : pour faire bouger les lignes, les politiques et dirigeants nationaux doivent être interpellés en premier. Il y a quelques années, le « Traité européen austéritaire » (officiellement nommé TSCG) avait été ratifié par chacun des 28 Etats membres, et notamment par la Belgique, sans réel débat dans les différentes instances concernées.

Résultat ? Une catastrophe. Car le dogme du retour obsessionnel à l'équilibre budgétaire découle précisément de ce Traité et des normes qu'il impose.

Examinons cela de plus près. En matière de déficit du budget national, la règle des 3% (de déficit en regard du PIB) est souvent avancée, dans les communications officielles, comme l'objectif à atteindre. C'est inexact. Le but - inscrit dans le marbre du TSCG - est 0,5% ; les 3% ne formant qu'une étape, un palier transitoire. La différence n'a rien d'anodin.

Reprenons notre calcul. La Belgique est à 2,8% de déficit. Pour remplir le critère final de 0,5% - selon la même logique discutable de l'austérité à tout crin - cela demande une réduction de 2,3%. Le PIB belge est aujourd'hui estimé à 409,4 milliards. 2,3% de ce montant représente un total de 9,4 milliards qui s'ajoutent aux 3 milliards de restrictions (budget 2017) et aux 8,1 milliards déjà avoués par le fédéral pour le budget 2018. Un supplément soigneusement dissimulé par nos gouvernants !

Et ce n'est pas le pire... Le TSCG ordonne une remise à niveau de la dette cumulée des Etats, à 60% du PIB national. La Belgique, qui occupe à la cinquième place des résultats les plus médiocres en Europe, plafonne à 106%. Le rythme dicté par la Commission européenne à chaque pays est de baisser les dettes de minimum 15% (5% par année) sur les trois ans à venir. A cet horizon, cela nécessiterait de passer, pour la Belgique, à 91%. Soit une amputation financière équivalente de 9% du PIB, équivalent à 409,4 milliards d'euros. Apocalyptique : cela donne 36,8 milliards pour trois ans de mesures austéritaires, ramenés à 12,2 milliards pour une année.

Conclusion : quand Charles Michel invoque 8,1 milliards de sacrifices pour 2018, il ment effrontément. 8,1 milliards + une tranche des 9,4 milliards (pour ramener le déficit à 0,5%) + 12,2 milliards (réduction pour un an de la dette), cela donne une ardoise de près de 20 milliards d'euros. Plus du double de ce qui a été communiqué !

Et si la Belgique n'atteignait pas les objectifs du TSCG à temps, que se déroulerait-il ? Elle serait taxée par la Commission (l'exécutif de l'Union européenne) de très lourdes amendes, pouvant atteindre entre 1 et 2% du PIB pour le dépassement du déficit autorisé, et bien plus pour une réduction insuffisante de la dette.

Une fois de plus, une tromperie

Alors que faire, se résigner ? C'est ce que l'on cherche à nous faire croire, en prétendant qu'il n'y a pas d'alternative. Une fois de plus, mensonges et billevesées !

En premier lieu, il conviendrait d'amender le TSCG, ou mieux de le réécrire totalement : un processus guère facile car il faudrait réunir, pour cela, l'unanimité des Etats membres.

Cependant, à l'intérieur même de ce texte maudit, il existe deux leviers, soigneusement dissimulés par les pontes qui cornaquent l'Union européenne.

Le premier concerne le calendrier pour la résorption des déficits et des dettes. Celui-ci n'est pas inclus dans le Traité austéritaire, il est laissé à l'appréciation de la Commission européenne. Et rien - juridiquement - n'oblige cette dernière à procéder, comme elle le fait actuellement, à marches forcées, au risque réel de casser l'économie et le social. Pourquoi ne pas repousser la ligne d'arrivée à une échéance de 20 ou 30 ans (la durée d'un prêt privé pour un appartement privé) plutôt que d'exiger des résultats à très court terme comme pour l'instant ?

Mission impossible, que d'obtenir cette inflexion de timing ? Nenni ! Le Portugal et l'Espagne, qui sortaient du cadre budgétaire, ont résisté. Au final, ils ont arraché à la Commission un report salutaire de délais. A cette occasion, le président de l'Exécutif européen, Jean-Claude Juncker, a avoué, pour se justifier des concessions accordées, la montée des révoltes populaires dans ces deux pays. La preuve que les normes résultent de choix politiques (arbitraires?), donc légitimement discutés, et non d'une logique technique à admettre sans ouvrir la bouche.

L'autre levier vise la qualification même des dépenses constitutives de déficit budgétaire. Le TSCG crée deux catégories : les « dépenses structurelles » d'une part, et les « dépenses conjoncturelles » d'autre part ainsi définies dans le TSCG : « Des faits inhabituels indépendants de la partie contractante concernée » (partie contractante = l'Etat) « et ayant des effets sensibles sur la situation financière des administrations publiques ou à des périodes de grave récession économique ».

Les dépenses « conjoncturelles » peuvent être exemptées légalement du calcul du déficit. Dans son budget 2017, le gouvernement Michel a d'ailleurs utilisé cette clause du Traité pour « neutraliser » des dépenses extraordinaires assumées dans le cadre de la sécurité,

après les attentats du 22 mars. Pourquoi ne pas réclamer que l'ensemble des dépenses publiques (aides aux banques...) engendrées par la longue crise financière née des Etats-Unis ne soit aussi décompté ?

Et si l'on révisait la fiscalité, pour plus de justice ?

Retour sur la phrase de Charles Michel, concernant les 8,1 milliards pour remettre en ordre le budget 2018. Elles prendront, a-t-il dit, nécessairement la forme de réductions de dépenses d'Etat. Pourquoi forcément ?

Il s'agit là d'une nième entourloupe intellectuelle. Car l'équilibre peut aussi être recherché en augmentant les recettes, en oeuvrant en faveur d'une effective égalité fiscale. Et sur ce plan, il y a de la réserve, c'est un euphémisme !

Le député fédéral écolo Gilkinet a établi que les « intérêts notionnels » - cadeaux injustement et inefficacement accordés aux multinationales sur notre sol - s'élèvent à 6,16 milliards d'euros par an. Qu'attend-on pour supprimer cette prime coûteuse et inique, laquelle, en outre, discrimine les PME premières créatrices d'emplois ?

Les « paradis fiscaux », intra ou extra européens, selon les estimations du Parlement européen, coûtent en moins values fiscales 1000 milliards d'euros, annuellement, aux finances publiques des Etats de l'Union européenne. Alors que les déficits accumulés par ces mêmes pays frisent les 514 milliards. En d'autres termes, une lutte coordonnée contre ces paradis non seulement permettrait d'effacer l'ensemble des déficits d'Etat, mais aussi de libérer 486 milliards d'argent frais pour investir dans la culture, l'enseignement, la santé, l'emploi des jeunes, l'écologie, la relance de l'économie. Autant de priorités vitales pour les peuples d'Europe !

Le défi est de taille. Il peut être relevé avec succès, à condition -sine qua non - de sortir de la logique religieuse actuelle (où la toute puissance des marchés a remplacé Dieu) et en opposant à l'arrogance des puissants la force du libre examen. Reprenons notre destin européen en mains, en nous inspirant du philosophe Gaston Bachelard. Il disait : « *L'avenir n'est pas ce qui va arriver, c'est ce que nous allons faire* ».

Avancées et menaces sur les droits des femmes en Belgique

Sylvie Lauseberg

Directrice « Étude & Stratégie » - CAL

ML 193

En Belgique, malgré les politiques d'égalité, et les législations qui les soutiennent, nous devons faire le constat que l'inégalité reste la règle.

Une inégalité constante, dans tous les domaines de la vie : études, finances, professions, reconnaissance sociale, santé, etc. Il s'agit d'une violence structurelle, qui a un impact sur la vie de toutes les femmes, jusqu'à mettre en péril leur droit à la santé. En effet, cette violence institutionnalisée légitime, in fine, la violence physique dont les femmes belges sont victimes, dans tous les milieux, et à tous les âges. Les femmes, leur ventre, leur sexe : voilà le cœur de la question. Tout est politique ; la sexualité aussi. Malheureusement pour celles qui composent 60% de la population belge...

Une indépendance professionnelle et financière à géométrie variable

L'évolution fut pourtant nette au cours du 20^e siècle. En 1900, la loi reconnaît le droit à l'épargne de la femme mariée, ainsi que le droit d'obtenir un contrat de travail et d'encaisser son propre salaire (avec un maximum de 3000 francs par an). En 1969, il est interdit aux employeurs de renvoyer les femmes pour cause de grossesse ou de mariage. Enfin, en 1976, l'égalité des hommes et des femmes dans le mariage est reconnue en ce compris pour les droits de propriété matrimoniale. Les femmes mariées peuvent enfin ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation du conjoint

Au 21^e siècle cependant, en 2010, l'homme le plus pauvre de Wallonie est une femme. L'inégalité dans l'emploi comme l'inégalité salariale restent des constantes objectivées. Et ces dernières années de nombreuses mesures ont aggravé la situation des femmes. L'accès aux postes à responsabilité, plus rémunérateurs, reste durablement entravé. En Belgique, en 2010, 50% des femmes âgées de 30 à 34 ans étaient titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 39% des hommes (Eurostat 2010). Mais, dans les universités par exemple, la féminisation de la population étudiante ne se traduit pas par une hausse du pourcentage de

femmes aux échelons les plus élevés de la carrière académique et dans les instances décisionnelles des universités : les filles sont majoritaires parmi les étudiants, égales parmi les assistants et seulement 11% parmi les professeurs ordinaires. La moyenne européenne est de 19% : 32% Roumanie et 2% à Malte.

Dans les entreprises privées, ce n'est pas mieux : en 2012, les femmes ne représentaient que 10.1% des membres des conseils d'administration des entreprises cotées en bourse et 7.1% des entreprises non cotées. Soulignons néanmoins que le taux de présence de femmes dans les conseils d'administration des entreprises du BEL20 (20 plus grandes entreprises cotées) est lui passé de 11% en 2011 à près de 20% en 2013. Les femmes ne représentent que 11.6% des directeurs généraux des services publics fédéraux et 23% des membres des autorités académiques, ce qui contraste fortement avec la représentation féminine importante dans ces deux domaines.

L'infériorisation des femmes au travail est justifiée par leur rôle maternel, sauf quand cela arrange le législateur et l'Etat. Deux exemples démontrent que la société occidentale dite moderne se structure dans une opposition toujours entretenue entre vie professionnelle des femmes et rôle familial. En Allemagne aujourd'hui, la régulation des postes à pourvoir est automatique : il n'y a pas de crèches et les horaires scolaires libèrent les enfants l'après-midi... En revanche, quand l'économie manquait de bras, comme dans les pays communistes d'après 1945 en ce compris l'Allemagne de l'Est, l'avortement était libre et gratuit... Pas question alors de rester à pouponner à la maison.

Chez nous, le baromètre social wallon 2016 le confirme : 40% des Wallons estiment que la priorité doit être donnée aux hommes lorsque les emplois sont rares. CQFD

Droits civiques

En Belgique, les libertés civiques sont plus tardives que dans les autres pays européens.

En 1919, un nombre limité de femmes obtient le droit de vote : les mères et les veuves de militaires et de civils tués par l'ennemi ainsi que les femmes emprisonnées ou condamnées par l'occupant. En 1920, la loi du 15 avril accorde le droit de vote aux femmes aux élections communales (à l'exception des prostituées et des femmes adultères) et ce n'est qu'en 1948¹ qu'elles peuvent enfin voter pour élire des députés !

En 2003, la loi sur la parité et l'alternance femme/homme sur les listes électorales fait suite à la loi Smets-Tobback de 1994 qui imposait aux partis 1/3 des places de leurs listes aux femmes à tous les niveaux électoraux. Pourtant, dans les deux derniers gouvernements belges, c'est la bérézina ; le gouvernement Di Rupo de 2012 compte 4 femmes ministres et une secrétaire d'Etat sur 18 postes et celui de Charles Michel, une femme ministre de moins sur le même nombre de portefeuilles...Le pire est le gouvernement wallon, avec une seule femme pour 9 ministères et cela depuis 2007 ! La Wallonie fait mieux cependant au niveau parlementaire, puisqu'elle compte 26 députées sur 75 (soit 16% de plus qu'en 2004) ;

Quant au droit à la liberté sexuelle, on peut dire que c'est le « pompon ». La Belgique reste structurellement marquée par une inégalité des femmes devant la liberté sexuelle, même si aujourd'hui personne ne le reconnaît de manière aussi crue.

Historiquement, c'est un fait. Le Code pénal de 1867 condamne la femme adultère à un emprisonnement de trois mois à deux ans, quand son mari, lui sera moins lourdement sanctionné - un mois à un an - et uniquement s'il a fait rentrer sa maîtresse dans la maison conjugale.

Ce même Code pénal considère qu'avorter est un délit contre l'ordre des familles et la moralité publique. Et non comme les chrétiens d'aujourd'hui voudraient nous le faire croire, contre un « enfant à naître ». En 1923, on interdit la contraception, et ce n'est qu'avec le tollé provoqué par l'Affaire Peers que cela changera. Ce n'est pourtant qu'en 1987 que le délit d'adultère est supprimé. L'avortement, lui, reste inscrit dans le Code pénal. Que les femmes meurent d'avortements clandestins ou soient à jamais mutilées ne modifie pas la donne. Avec la loi de 1990, ce délit est enfin excusé sous certaines conditions, nous y reviendrons.

Le contrôle de la société sur les femmes, leur sexe, leur ventre est donc structurel et violent.

En conséquence, on peut dire que les violences envers

1 1906 Finlande, 1913 Norvège, 1915 Danemark, 1917 Pologne, 1918 Allemagne, Autriche, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie et Russie, 1919 Islande, Biélorussie, Ukraine, Luxembourg, Pays-Bas, Suède, 1921 Tchecoslovaquie, Arménie, Azerbaïdjan, 1928 Royaume-Uni et Irlande, 1931 Espagne, 1934 Turquie, 1944 France, 1945 Italie, Croatie et Slovénie, 1946 Albanie, 1947 Bulgarie, Yougoslavie, 1948 Belgique, Roumanie

les femmes, violences liées à leur « sexe », sont physiques, économiques et politiques. Comment s'étonner alors que, malgré les volontés affichées, la Belgique se singularise pas un taux de viols absolument effrayant : 18 par jour en Wallonie, selon le dernier baromètre de l'IWEPS². En Wallonie, près de 28 000 femmes déclarent avoir subi, au cours des 12 derniers mois, des violences physiques et/ou sexuelles. Plus de 25% des coups et blessures volontaires rapportés aux parquets ont lieu au sein du couple. Plus d'1 femme sur 4 qui passe par un hébergement en maison d'accueil a entre 18 et 25 ans. Sur l'ensemble du territoire, 60% des femmes (contre 55% dans l'EU) disent avoir subi du harcèlement sexuel depuis l'âge de 15 ans. En 2014, la police judiciaire fédérale a enregistré 2.882 viols soit près de 8 cas chaque jour. Comme on sait qu'à peine 7,2% des faits de ce type sont déclarés à la police, faites le calcul... Enfin, phénomène nouveau, chaque année, entre 230 et 300 viols collectifs sont enregistrés en Belgique. Pour résumer, les taux des violences envers les femmes en Belgique sont égaux ou plus élevés que la moyenne européenne. Le droit à décider de sa vie... de femme

L'accès à l'IVG est un droit indicateur du degré de démocratie d'un pays car il est indispensable si l'on veut que les femmes soient égales devant les études et les professions, ce qui conditionne leur autonomie financière, et également au regard de leur liberté sexuelle et du droit à choisir si elles veulent des enfants, combien, quand et avec qui.

Si les attaques frontales restent encore marginales ou déguisées, en revanche, les risques qui pèsent sur l'accès à l'avortement sont aujourd'hui réels et inquiétants. Lors du vote de la loi de 1990, ce fut un énorme soulagement et une véritable victoire, pour les femmes mais également pour les médecins, les équipes et tous les progressistes.

A l'époque, les concessions faites aux opposants - les partis chrétiens avec comme chef de file Herman van Rompuy (CVP, aujourd'hui CD&V) étaient un moindre mal; en respectant les conditions de la loi, l'IVG devenait accessible et médicalement sûr.

Un quart de siècle plus tard, nous devons constater que les opposants n'ont pas disparu, et qu'au contraire, ils sont de plus en plus présents, de plus en plus actifs, de mieux en mieux organisés, et roués à une communication pernicieuse. Sites internet mensongers, évangélistes en charge d'éducation sexuelle dans les écoles, lignes téléphoniques d'urgence noyauté par des anti-IVG. La liste est longue. Nous pensions que c'était un acquis ; que personne n'oserait jamais revenir sur ce droit à la santé reconnu par l'OMS : nous nous trompions. Les propositions de loi sur la table de la commission justice qui visent à donner un statut au fœtus et à inscrire dans le code civil qu'un embryon est un enfant sont là pour nous alerter sur l'imminence du danger. L'argument fondateur des mouvements anti-IVG est le même : tout embryon est un enfant à naître, et l'IVG est, selon cette logique, assimilé à un meurtre....

2 L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) www.iweps.be



Réagir à ces dogmatiques qui empêchent les autres de poser des choix en toute liberté est une nécessité, mais cela ne suffit pas.

Nous avons aussi le devoir d'analyser la situation dont nous nous sommes contentés durant toutes ces années, parce que nous croyions que c'était un acquis.

Sur le terrain, on ne forme pas systématiquement à l'avortement en faculté de Médecine. Ce n'est que depuis une dizaine d'années qu'une formation spécifique sur demande est mise en place, et ce, uniquement à l'ULB.

Sur le plan politique, le tabou reste de mise : il a fallu interpellier durant deux ans la ministre de la santé pour que le site du SPF Santé Publique diffuse une information officielle sur l'IVG en Belgique. Ce fut chose faite en avril dernier sous l'onglet début et fin de vie... Pas la moindre liste référençant les centres pratiquant l'avortement, mais bien, en résumé, les conditions de la loi. Et elles doivent nous faire réfléchir ! Il y a bien entendu le délai de 12 semaines, mais surtout l'obligation pour l'accueillant de détailler à la femme enceinte :

- les droits, aides et avantages garantis aux familles, aux mères célibataires et à leurs enfants,
- les possibilités offertes par l'adoption ou l'accueil de l'enfant à naître,
- les moyens de résoudre les problèmes personnels (logement, contexte familial, couverture sociale,...) avec une assistance et des conseils pour aider concrètement les femmes

Aider concrètement les femmes à quoi ? A garder « l'en-

fant à naître » alors qu'elles viennent demander une IVG ! Cette culpabilisation des femmes, le déni de leur autonomie de décision se retrouve dans d'autres conditions strictes de la loi comme la nécessité d'attester de leur « état de détresse » ou d'attendre minimum 6 jours entre le premier rendez-vous et l'intervention.

Dans les faits, ces prescrits ne sont certainement pas tous respectés ! La preuve en est l'omission sur le site du SPF Santé publique de l'obligation faite au médecin « d'informer la femme des risques médicaux actuels ou futurs qu'elle encourt suite à une IVG ».

Comme pour toute loi pénale, si les conditions d'une dépénalisation partielle ne sont pas respectées, les sanctions prévues sont applicables : une amende et un emprisonnement de trois mois à un an. Voilà pourquoi, il faut aujourd'hui sortir l'IVG du Code pénal³. Plusieurs propositions de loi sont actuellement sur la table⁴.

Il est grand temps d'envisager cette question sous l'angle de la santé des femmes et non plus dans une optique de répression pénale et judiciaire.

Il est grand temps de reprendre les combats – et celui-ci est emblématique – pour que les femmes belges soient, enfin, traitées de manière égalitaire, dans tous les domaines de leur vie.

3 Brochure « L'avortement hors du code pénal », CAL - 2015

4 DEFI, PS, Ecolo-Groen, ainsi qu'une résolution SPA

Ils cherchent Dieu désespérément

Ou comment nier l'existence du hasard

Jean-Pierre Wauters

En cherchant « évolution et hasard » je suis tombé sur deux articles de Pascal Touset professeur de génétique et évolution, université de Lille 1. Ils se trouvent sur le site « Science et foi ». Ils cherchent à démontrer que, tout compte fait, la part aléatoire prépondérante dans les mécanismes de l'évolution n'est pas nécessairement incompatible avec une vie créée par une intelligence.

Dans le premier la rigueur scientifique est incontestable. Les seules ouvertures laissées aux créationnistes sont :

- « Il faut tout de même noter que l'évolution est un chemin séquentiel (...) limitant l'espace des possibles. Ceci conduit d'ailleurs certains scientifiques à considérer que l'évolution est de fait en partie prédictible » ;
- et dans la conclusion : « il me semble important d'insister sur le fait qu'à aucun moment il n'est question de hasard « pur »¹ qui serait donc le fruit d'une indétermination, d'une absence de cause. À l'exception de la physique quantique², tous les phénomènes macroscopiques sont considérés déterminés et donc « ouverts » à notre investigation scientifique ! »

Ce scientifique est donc au moins d'accord sur deux points avec le monde académique en général :

1. les mécanismes de l'évolution sont essentiellement aléatoires.
2. au niveau quantique les phénomènes relèvent du hasard objectif sans aucune causalité. C'est du reste pourquoi les techniques de cryptographie les plus modernes font appel à des ces mécanismes. Au congrès Solvay d'octobre 1927 le génial croyant Einstein avait parfaitement compris les conséquences théologiques de cette découverte de Bohr

1 En gras dans le texte original

2 Qui décrit le comportement des atomes et des particules

lorsqu'il s'est récrié « *Dieu ne joue pas aux dés !* ».

Pour expliquer Dieu, c'est donc à la nature des processus aléatoires que Touset s'attaque.

Il commence par distinguer le hasard objectif du hasard subjectif auquel il associe le mot « déterministe ». Ce mot, qui s'est même imposé dans les études des plus sérieuses, est particulièrement connoté. C'est un choix qui laisse évidemment ouverte l'hypothèse d'un « déterminateur », quel que soit le nom qu'on lui donne. De déterministe à déterminisme il n'y a qu'une lettre qui suffit à basculer dans le champ philosophique ou théologique qui, en langage populaire, se traduit par « c'était écrit » et pour les croyants « c'est la volonté de... ». À ce stade la porte du « dessein intelligent »³ est évidemment grande ouverte.

Effectivement, le hasard objectif n'existe qu'au niveau de la physique quantique.

Pas de chance, de plus en plus de recherches récentes tendent à démontrer qu'au niveau de la structure même de l'ADN des mécanismes quantiques sont à l'oeuvre et même que sans l'existence de l'intrication quantique⁴ cette molécule serait totalement ins-

3 « Intelligent design » qui à mon sens serait mieux traduit par « plan intelligent »

4 L'intrication quantique est le mécanisme qui fait que deux particules intriquées, éloignées l'une de l'autre dans l'espace n'en font en réalité qu'une seule. Si l'on modifie une propriété de l'une, l'autre, quelle que soit sa distance, est modifiée de la même manière.



table et donc que la vie n'aurait jamais existé. (voir ⁵).

Au niveau des gènes tout semble indiquer que c'est donc bien au hasard pur, dur et même quantique que joue l'évolution. C'est un fait que Pascal Touzet, spécialiste de la génétique ne pouvait ignorer lors de la rédaction de son dernier article d'août 2015. Pourtant il ne craint pas d'y quitter totalement le registre scientifique pour basculer dans la théologie dogmatique en affirmant sans aucune justification : « Quoi qu'il en soit, je pense⁶ que l'humanité aurait émergé de toute manière (peut-être avec une forme différente !), car Dieu nous voulait, c'est-à-dire des créatures avec une conscience et la capacité d'entrer en relation avec Lui. Dans sa sagesse infinie, Dieu a créé un monde vivant qui évolue; par le hasard il a mis en place un moyen efficace d'auto-diversification et d'auto-adaptation dans un monde en perpétuel mouvement qui a permis l'émergence de l'humanité au sein de toute la diversité des espèces. Le hasard n'est pas un demiurge aveugle hors de contrôle, mais bien plutôt le moyen que Dieu a choisi pour nous créer ». Amen !

Désolé pour ces apôtres du « dessein intelligent » au CV encyclopédique, il ne semble pas qu'il suffise de jouer sur les nuances du hasard pour tenter de démontrer Dieu, leur hypothèse obsessionnelle.

Je ne doute pas qu'il se trouvera de nouveaux charlatans pour construire de nouvelles croyances se fondant

⁵ Voir: <http://www.technologyreview.com/blog/arxiv/25375/>

⁶ Ici il s'est trompé de verbe : il ne pense plus, il croit.

par exemple sur les comportements surprenants de la mécanique quantique.

Tiens, je me sens tout à coup une vocation de gourou. Je prétendrai par exemple dominer l'énergie quantique de leur ADN. « Énergie », ça a l'air scientifique et ça marche à tous les coups chez ceux qui ont besoin de croire. L'effet placebo devrait me permettre d'obtenir quelques guérisons bien réelles sans trop de peine, particulièrement dans les troubles psychiques. J'assurerai ainsi ma domination sur des gogos en recherche de sens à leur vie. Ils me financeront grassement et assureront ma protection en cas de difficultés.

Sans doute, la rationalité n'est hélas pas pour demain.

Mais est-ce grave ?

Au cours des 70 dernières années relativement paisibles que nous avons traversées, les croyances n'empêchaient pas de vivre ensemble harmonieusement et c'est encore relativement vrai chez nous. Mais dans la période troublée qui a commencé, seul le rationalisme pourrait limiter l'effet catalyseur des violences que les groupes irrationnels, religieux ou non, jouent dans quasi tous les conflits. Daech en est l'exemple contemporain le plus frappant. Alors oui, c'est grave et notre combat pour le rationalisme et le libre examen est plus urgent et important que jamais.

Les croyances de Donald

Daniel Leclercq
Coordinateur FAML

L'élection de Donald Trump à la présidence des USA fut probablement une surprise immense, tant peu pouvaient imaginer qu'un tel personnage puisse accéder à cette fonction. On le sait, il doit en partie son succès à un vote massif des fondamentalistes et autres Born Again...

Quoique pratiquant théoriquement une séparation entre la religion et l'état, les USA baignent dans une atmosphère toute empreinte de religiosité, même si elle n'est pas forcément si présente dans certaines grandes villes plus « progressistes » comme New-York ou San Francisco, arbres qui cachent la forêt dont les plus beaux exemplaires se trouvent dans la Bible Belt¹.

Néanmoins, même si près de 71% des américains se déclarent chrétiens², de grandes différences existent entre eux. Certaines sont historiques, comme la prédominance au Nord des héritiers des Pères pèlerins (qui fuyaient les persécutions religieuses qu'ils subissaient en Angleterre et en Europe et espéraient construire la Nouvelle Jérusalem) et des puritains (qui voulaient réformer l'église anglicane) tandis que le Sud connaît la domination des descendants des colons anglicans. D'autres proviennent d'une transformation « théologique » depuis les années 50, les différents courants protestants passant progressivement d'une conception plus ou moins ouverte de la religion et de la pratique religieuse à un fondamentalisme de plus en plus marqué.

Il faut par ailleurs remarquer que dans ce pays qui compte plus de 1200 « mégas églises »³, l'américain

change en moyenne trois fois de congrégation au cours de son existence. Il n'y a pas qu'en économie que la concurrence règne...

Contrairement au catholicisme romain, qui reconnaît une hiérarchie verticale au sein de l'église, les différents courants du presbytérianisme prônent une organisation horizontale, dans laquelle chacun est potentiellement à la fois fidèle et ministre du culte.

Ce type d'organisation explique ainsi en partie la multiplication des courants à l'intérieur de ce type de protestantisme, qui bien que basés sur un corpus unique, présentent de multiples variations.

Et dans un pays où la religion a donc énormément d'importance, à tel point que 67 % des américains estiment que le Président doit avoir des croyances religieuses fortes⁴ et que seuls 6% voteraient pour un président athée⁵, quelles sont les positions philosophiques du Donald ?

Trump et l'église

Officiellement, Donald Trump s'est déclaré presbytérien, une des multiples formes du protestantisme. Mais il a également déclaré être catholique, membre de l'Eglise réformée hollandaise (des protestants) et il s'est marié à son actuelle épouse se-

1 Une zone géographique caractérisée par la présence d'un écrasant nombre de fondamentalistes. Pour plus de renseignements, voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Bible_Belt

2 Voir : <http://www.pewforum.org/2015/05/12/americans-changing-religious-landscape/>

3 Une méga église est définie comme une communauté religieuse regroupant plus de 2.000 fidèles. Pour plus d'explications, voir <http://www.religion.info/2006/04/19/etats-unis-mega-eglises-protestantes/>

4 Voir : <http://www.pewresearch.org/daily-number/most-want-a-president-with-strong-religious-beliefs/>

5 Voir : <http://www.pewforum.org/2016/01/27/faith-and-the-2016-campaign/>

lon le rite épiscopalien (une variante des anglicans)...

Et si il doit une partie de son succès à des groupes de croyants plus ou moins extrêmes, Il est très loin de faire l'unanimité auprès de certaines « autorités morales ». ChristianityToday (le magazine phare des évangélistes US) considère qu'il est un « idolâtre » et « la représentation parfaite de ce que la Bible appelle un idiot »⁶ et il s'est notoirement fait réprimander par l'actuel pape qui a déclaré, en parlant de lui, qu' « *un homme qui parle de construire des murs plutôt que des ponts n'est pas un chrétien* ».

Quant à l'église presbytérienne, dont il continue à se réclamer, suite à ses prises de position violemment anti Islam, elle n'a pas hésité à publier un communiqué de presse en 2015 le traitant de non-chrétien (unchristian en V.O.). Il faut bien reconnaître que les valeurs professées par cette congrégation, qui se déclare en faveur de la liberté religieuse, se positionne en faveur des pauvres et des exclus, appelle à l'accueil des réfugiés syriens et approuve le mariage homosexuel (entre autres « monstruosités » libérales), ne semblent pas totalement correspondre aux déclarations publiques du futur Président. Il fut même d'ailleurs question de l'exclure du mouvement, ce qui, pour un presbytérien, correspond à l'excommunication catholique...⁷

Trump le jeune

Jeune, Trump fit son catchéchisme dans une église presbytérienne de New York, la First Presbyterian Church située dans le Queens. Mais à partir du milieu des années 60 il rejoignit, en compagnie de ses parents et de la « haute société » de l'époque, la Marble Collegiate Church, située à Manhattan près de la 5ème avenue (et non loin du domicile actuel de la famille de Donald, la Trump Tower) et dirigée par un pasteur aux enseignements un peu particuliers, Norman Peale.

Pour Norman Peale, pêchés, culpabilité et repentance n'avaient que peu d'importance. Son credo ? La « pensée positive » - vous pouvez si vous pensez que vous le pouvez -, accompagnée d'une méthode en sept étapes vers une vie heureuse, et une valeur forte : la nécessité de plier le monde à sa propre volonté afin de réussir (surtout matériellement). Un discours simple, voire simpliste, mélangé avec une adoration pour le capitalisme et le marché. Il fut d'ailleurs un des premiers prédicateurs à commercialiser ses sermons sous forme de livres et de disques⁸.

Donald Trump fréquenta longtemps ce pasteur et son église, dans laquelle il se maria d'ailleurs avec sa première femme, Ivana, en 1977. Et quoiqu'il n'en soit plus un membre actif, il considère toujours la Marble Collegiate Church comme étant « son » église⁹

6 <http://www.christianitytoday.com/ct/2016/october-web-only/speak-truth-to-trump.html>

7 <http://www.inquisitr.com/2624672/presbyterian-church-to-to-fire-donald-trump/>

8 Pour plus de renseignements sur Peale, voir l'article de William Miller, *Some Negative Thinking About Norman Vincent Peale*, disponible à l'url <http://www.unz.org/Pub/Reporter-1955jan13-00019>

9 Voir : http://www.huffingtonpost.com/david-stebenne/donald-trumps-religious-b_b_11072346.html

Inutile de préciser que ces années formatives ont laissé une impression durable sur Trump, mais qu'elles ne l'ont pas amené à développer une immense pensée théologique... Pour l'anecdote, signalons qu'interrogé par une chaîne de télévision chrétienne sur qui était dieu pour lui, sa réponse se limita à déclarer que « dieu est l'être ultime et tout pour moi » avant d'expliquer à quel point il était content d'avoir acheté à vil prix le terrain de golf sur lequel il était interviewé...¹⁰ Ajoutons à cela que selon ses propres dires, sa pratique religieuse se résume à aller à la messe à Noël et à Pâques...

Trump le vieux

Depuis plusieurs années, et suite à la mort Peale, Trump s'est rapproché d'un autre pasteur, Paula White, avec qui il s'entretient régulièrement ... par téléphone.

Née en 1966, blonde et jolie (ce qui a une certaine importance pour Trump), White fait partie de la grande famille des Born Again Christians suite à une vision qu'elle eut à dix-huit ans. Elle dirige actuellement le New Destiny Christian Center, église officiellement pentecôtiste située en Floride, dont elle prit le contrôle en 2011. Mais elle est également connue comme télévangéliste et comme la fondatrice, avec son premier mari, de la Without Walls International Church qui connut une ascension prodigieuse, accumulant 150 millions de dollars entre 2004 et 2006, avant de faire faillite en 2007, le train de vie de Paula et de son deuxième mari basé sur l'achat de propriétés de prestige (dont un appartement dans la ... Trump Tower de New York) et l'acquisition d'un jet privé n'étant pas étranger à ses ennuis financiers. Heureusement, un peu d'ailleurs à l'image de Trump, elle réussit à rebondir et coule actuellement des jours que l'on espère heureux avec son troisième mari

Ses valeurs spirituelles ? La théologie de la prospérité, une croyance religieuse chrétienne évangélique qui prétend que l'aisance financière et une bonne santé physique sont des dons de dieu, qui ne peuvent être que renforcés par des dons à des cause religieuses et par une pensée... positive. Ajoutons que pour les tenants de cette croyance, la pauvreté est une malédiction ou une punition de Dieu...¹¹

Dans leur optique, la bible se résume à un contrat passé entre dieu et l'humanité, et si l'homme a foi en dieu alors celui-ci lui donnera sécurité et prospérité. On voit bien en quoi ce genre de théologie peut séduire un homme d'affaire(s)...

Paradoxalement, Trump est donc un homme de foi au parcours « religieusement » constant, même si nous avons du mal à voir dans sa théologie favorite un de la religiosité telle qu'on l'entend généralement en Europe.

Et est-il utile de préciser que ce genre de positionnement augure de lendemains qui chantent pour ceux qui ne font pas partie des « 1 % » ?

10 <http://www1.cbn.com/thebrodyfile/archive/2015/09/23/brody-file-video-exclusive-donald-trump-exclaims-god-is-the>

11 Pour plus de renseignements sur la théologie de la prospérité, voir https://en.wikipedia.org/wiki/Prosperity_theology

In Memoriam

Nous avons la profonde douleur de vous annoncer le décès de Notre Ami, Guy Couche.

Atteint par la maladie dès son entrée dans la vie de retraité, il s'est battu avec force et vigueur pendant deux ans. Mais là, une fulgurante récurrence a eu raison de son courage et c'est avec dignité qu'il a bien dû déposer les outils ce 24 novembre 2016.

C'est en 1982 que Guy devint Président de « Laïcité Etterbeek »

C'est avec l'enthousiasme et la force que nous lui connaissions qu'il releva ce flambeau jusqu'à ce jour.

Ayons une pensée émue envers cet homme probe et libre .

Guy Couche faisait partie de ces instituteurs de « dans le temps » toujours tiré « à 4 épingles » toujours pondéré dans ses propos, toujours bienveillant vis-à-vis des enfants comme des adultes. Il avait été diplômé en 1968 de l'École Normale Charles Buls et il entra directement au service de la Commune d'Etterbeek, au Paradis des Enfants.

Il fit une remarquable carrière d'instituteur faite de rigueur pour les autres comme pour lui, peaufinant sans cesse son travail et, très vite, le Directeur de l'époque, Monsieur François Van Hout en fit son « secrétaire pédagogique », tâche qu'il accomplit en sus de son travail d'enseignant pour le bien être de tous ses collègues. C'était dans la nature de Guy de s'occuper, de servir l'autre, il le fit toute sa vie.

Lorsqu'il pensa le moment venu, il présenta l'examen de Direction, son brevet de Directeur en poche, il quitta donc son cher « Paradis des Enfants » pour diriger l'école de la Rue Fétis d'abord, la Farandole ensuite ; c'est peu dire qu'il y mit tout son cœur, ne ménageant ni sa peine ni son temps forçant l'admiration et le respect du corps professoral ainsi que des parents et des enfants. Vers les années 1996 il revint présider les destinées du Paradis, il eut le bonheur d'y célébrer les quarante ans d'existence de « son » école pour ne citer que ce moment-là mais il y en eut bien d'autres. Monsieur le Directeur était omniprésent dans son bureau de 8 heures du matin jusque tard dans la soirée, méticuleux, soucieux du bien de chacun, il gérait tout dans cette « entreprise » de plus de 100 personnes et ce dans le respect des autorités communales avec qui il entretenait des relations très courtoises. Pour un être ordinaire, cette occupation eût été plus que suffisante mais pour Guy

le besoin de servir allait bien au delà ; jugez plutôt : Il était en plus non seulement notre Président depuis plus de trente ans mais aussi

- membre de la « Ligue de l'Enseignement »
- Président de l'ASBL AECE (association des Enseignants de la Commune d'Etterbeek)
- Vice-Président de l'ASBL « L'Adoption »
- Vice-Président des ASBL (4 en tout) de la « Cité Joyeuse – Foyer des Orphelins »
- Secrétaire de l'ASBL « Les Hommes René Piret »

sans compter les associations laïques qu'il suivait de près et aux réunions desquelles il participait régulièrement.

Je sais bien que les cimetières sont pleins de gens indispensables, mais vous avouerez tout de même qu'il va laisser un vide difficile à combler, il va aussi laisser dans le cœur d'une foule nombreuse une peine immense.

Il ne profita guère de sa retraite pourtant Ô combien méritée, à peine pensionné, le crabe s'attaqua à lui et si dans un premier temps les traitements avaient l'air de prendre le pas sur la maladie, une récurrence fulgurante eut raison de sa résistance en moins de deux semaines.

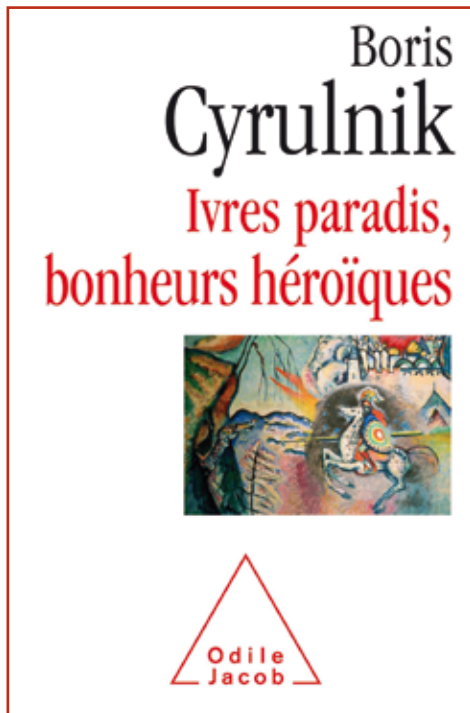
Il a accompli sa tâche le front haut, l'âme sereine, les mains pures. Il est parti comme il a vécu ... en Homme.

Marc Deverver



Ivres paradis, bonheurs héroïques

Boris Cyrulnik
Odile Jacob, Paris, 2016, 240 p.



Le nouveau Cyrulnik est paru... Je me précipite, je sais que les émotions déborderont, que les témoignages seront profondément poignants et que l'apaisement, la réconciliation, mieux la résilience surviendra... Je ne me doutais pas combien cet ouvrage, plein de redondances et de références historiques, impossible à résumer (ceux qui ont fréquenté l'auteur le savent), allait coller à l'actualité. Que mes choix d'extraits et d'exemples vous poussent à en apprécier d'autres !

La résilience

Une amie scientifique me rappelait qu'elle était d'abord l'énergie absorbée par des matériaux lors d'un choc et elle devient, en psychologie, presque naturellement, l'aptitude d'un individu affecté d'un traumatisme, à se reconstruire, à « rebondir » plus haut après les épreuves ; cette capacité dépend des qualités individuelles et des opportunités de l'environnement. Ce terme, je l'ai entendu tout récemment, au lendemain des événements de Nice, dans la bouche d'un commentateur qui prétendait que certains survivants étaient plus résilients que d'autres. La résilience a été largement vulgarisée par notre auteur, jusqu'au détournement de sens.

Héros fictifs, héros réels

L'auteur évoque les héros de la littérature, du cinéma qui ont illuminé son enfance et on comprend, lorsque l'on sait que l'orphelin Boris a échappé aux nazis, qu'il les ait admirés et se soit identifié à Remi, à Olivier Twist, Jules Vallès, Tarzan, Batman : tous des « formes narratives données à nos désirs ». Les héros mythiques sont glorieux,

même s'ils sont vaincus, ce qui compte « *c'est la réparation du psychisme bafoué* ». (Moïse, Romulus, Remus...) Les vrais héros deviennent parfois des légendes par le souffle épique. (Roland, Napoléon, Hitler) Ils seront des duces, des bergers, des pères du peuple, des leaders... « *Comment deviner qu'un jour un enfant morose et asocial allait mettre en feu l'histoire du monde ?* » Son discours totalitaire s'adressait à l'instinct et a galvanisé les masses enclines à croire qu'elles appartenaient à une race supérieure.

Ce héros n'est ni dieu, ni une idole, il est plutôt icône qui, par ses qualités humaines, renvoie à un idéal désiré.

En temps de paix, les héros nous ravissent par leurs exploits sur les stades ou dans la nature hostile ; ils secourent les démunis telle Mère Teresa. Une société avec projet n'a besoin que de modèles (Pasteur, Einstein), j'ajouterai nos pompiers, nos secouristes, nos forces de l'ordre... Martin Luther King, Che Guevara, Mandela restent liés à des crises...

Le grégarisme

Le phénomène de panurgisme est soigneusement démonté sous le regard du psychologue. Selon un schéma habituel, un groupe humain en crise va tenter de rassembler ses défenseurs et désigner ceux par qui le malheur est arrivé ; les exterminer ramènera l'opulence et la tranquillité. Ceux qui se disent révolutionnaires ou « bras armés de Dieu » ne sont que des pantins déculturés... Que le cerveau soit altéré par une maladie ou par un appauvrissement du milieu culturel, les

effets relationnels sont les mêmes. Incapables de ne pas passer à l'acte, ils ne parviennent pas à prendre le recul indispensable à la réflexion. Ces jeunes sont des proies faciles pour un chef totalitaire qui cherche à imposer sa loi. Il suffit de leur faire croire qu'ils seront héroïsés et vivront près de Dieu après leur mort. C'est ainsi qu'on fabrique des « gogos armés ». Et si l'on ajoute quelques vierges disponibles...

La résilience retrouve sa place...

Si le milieu avait compensé cette défaillance par le dialogue ou par l'adhésion à des valeurs culturelles, le processus résilient aurait pu avoir lieu, mais il est parfois trop tard... S'ajoute souvent à cela un profond sentiment d'injustice qui n'est pas une réalité objective...

Morale perverse

D'où viennent nos règles de conduite ? De notre culture et de notre contexte personnel.

Le nourrisson est amoral, mais vers l'âge de 4 ans, l'enfant découvre l'autre ; le sentiment moral est une ontogénèse, autrement dit, un développement qui va jusqu'à la maturité. L'anecdote du gamin de 14 ans, qui arrachait le sac des vieilles dames en roulant à vélomoteur, est significative. Un jour, la lanière du sac a résisté et la femme est tombée sur la tête. Le garçon arrêté ne parvenait pas à croire au décès de sa victime. Quand on le lui a confirmé, il a dit : « Elle n'avait qu'à lâcher son sac. » Sa logique de jeune, dénué d'empathie, suite à une série d'abandons, était implacable, si elle l'avait lâché, elle ne serait pas morte. Elle était donc coupable.

Au Congo, si les femmes ne s'étaient pas montrées si rétives aux rapports sexuels, elles n'auraient pas été violées !!! Argumentation de la défense !

Dans le malheur, une image de modèle redonne de l'espoir, mais pas nécessairement la force de tenir compte de l'altérité. Si un groupe, admirateur d'un héros, indique la seule bonne voie, l'Autre est exclu, ce mécanisme de défense peut devenir pervers. Les facteurs de division et de cloisonnement ne manquent pas : classe sociale, sexe, langue,

idéologie, religion, origine... L'engagement, quel qu'il soit, provoque parfois un tel élan émotionnel qu'il nous aveugle et une opinion différente sera perçue comme une attaque qui justifiera une réponse violente. Voilà le fonctionnement de l'esprit totalitaire. (Croisades, Inquisition) « *Quand l'Autre est pensé comme un cancrelat tutsi ou un bacille juif, ce n'est pas un crime tout de même d'écraser un insecte ou d'aseptiser une société. On peut même éprouver un sentiment de morale quand on épure la société et qu'on la lave d'une souillure.* » L'extermination médicalisée, l'eugénisme raciste et même l'inceste relèvent de délires logiques. Dans certains cas, « la discordance des récits provoque une guerre des mémoires ». Les Turcs d'aujourd'hui s'indignent : « *Quand ils utilisent le mot génocide, les Arméniens insultent nos ancêtres* ». « *Vouloir détruire la mémoire de l'autre en imposant sa propre représentation est un putsch politique* »

Obéissance-adaptation et obéissance-crime

Chez l'enfant, l'obéissance est un facteur de socialisation et chez l'adulte, elle permet d'éviter la culpabilité. Les plus grands criminels nazis n'ont-ils pas répété sans cesse qu'ils s'étaient contents d'obéir aux ordres ? La soumission peut devenir bonheur, elle constitue aussi un crime... dans le confort du totalitarisme. Dire « non » relève souvent de la bravoure téméraire de certains héros. (Bruno, Galilée, Baez)

La chanson de Guy Béart me revient en tête : « *Le premier qui dit la vérité, il doit être exécuté* ». Les enseignants et les politiciens (honnêtes) ne le démentiront pas.

« *Pour me sentir près de vous, il me suffit d'approuver. C'est en toute liberté que je vais me soumettre afin de réaliser une bonne affaire affective et mentale.* » Peut-on encore être considéré comme innocent lorsqu'on consent à assassiner des enfants qu'ils soient juifs, hutus ou... ?

Ce début de 21^e siècle est propice à la naissance de héros : cent cinquante guerres déclarées ou larvées, cinquante millions de réfugiés. « Le terroriste est tellement bon marché

et facile à recruter avec quelques images publicitaires sur les réseaux sociaux... » qu'il n'est plus utile de payer de grandes armées. Certains glorifient les auteurs des attentats terroristes, M. Merah était bien ordinaire et tout à coup, il est craint ! Des jeunes se sentant différents, humiliés, rentrent dans leur école et tirent au hasard... « *Retour du refoulé, peuple immortel, victoire totale, lutte des classes, race pure, Seigneur, encore la Shoah...* »

Il existe bien sûr un langage totalitaire, une manière de dire, de s'habiller, de se comporter ; « *les mots servent de signes de clan et non pas d'outils de pensée* ». Les slogans, les répétitions, l'emphase, le langage poétique, ce que l'auteur nomme les « *boursoufflures verbales* » éloignent de la véritable argumentation.

Victime-héros

La notion de victime (le mot est attesté en 1495) a évolué. Au début, c'est une créature qu'on immole aux dieux pour obtenir leurs faveurs pour le groupe. Au 19^e, elle devient un agressé par la guerre, par les criminels et autres voyous, par la société qui broie les déshérités. Au 20^e, elle est un objet d'étude scientifique. Aujourd'hui, les récits de victimes sont « héroïsés » Combien d'hommages aux malheureux atteints lors d'attentats de toutes sortes et je le dis avec une émotion sincère ! « *Le vaincu désespéré de 1946 devenait un héros de la vie quotidienne en 1985.* » Quitte à falsifier les faits (Survivre avec les loups de Misha Defonseca)

Petite conclusion

Les héros des contes, de la littérature, les mythes nous aident à vivre et exaltent nos idéaux, mais prenons garde aux passions nationaliste, fasciste et populiste dont les héros surhumains, dans leur représentation, engendrent une altération de la morale.

« *Le héros passionnel soumet son groupe à une représentation enthousiasmante, comme un érotisme qui mène à la mort.* »

France, : l'état d'urgence à perpétuité ?

La Hulotte

Le 13 novembre 2015 étaient perpétrés à Paris et dans sa périphérie une série d'attentats particulièrement meurtriers faisant 130 morts et plus de 400 blessés. Le soir même, le président François Hollande, estimant qu'il s'agissait d'un « acte de guerre commis par une armée terroriste, Daesh » déterrait une loi scélérate, qui avait été votée le 3 avril 1955 par une Assemblée nationale pétrifiée par la peur¹, et décrétait, en accord avec son gouvernement, l'état d'urgence c'est-à-dire rien moins que la suspension des principaux droits et libertés civils et politiques comme la liberté de la presse, la liberté de réunion et d'association, la liberté de mouvement, l'inviolabilité du domicile...

Ainsi donc durant les 12 jours suivants, les services de police de la République allaient avoir les mains libres pour – notamment – arrêter qui bon leur semblait, perquisitionner là où ils voudraient, de jour comme de nuit, interdire des réunions, censurer ou suspendre des publications ou des émissions de radio et de télévision².

A l'issue de cette période de 12 jours, il appartenait au Parlement de prolonger ou non ces mesures d'exception. Et c'est malheureusement la première option qui a été suivie. Sur proposition du président Hollande fut adoptée à la quasi-unanimité une « loi relative à l'état d'urgence » qui prolongeait celui-ci pour trois mois à partir du 26 novembre 2015. A l'issue de cette première prolongation, il fut à nouveau prolongé le 16 février 2016, puis le 19 mai et ce jusqu'au 31 juillet de cette

année sous prétexte d'assurer la sécurité de l'Euro de football, puis du Tour de France. A chaque fois c'est un « parlement croupion » qui a voté le petit doigt sur la couture du pantalon, à une écrasante majorité, la suspension des droits et libertés du peuple français.

Mais voici qu'à l'issue de cette troisième prolongation, dans la nuit du 19 au 20 juillet de cette année, les députés ont à nouveau obéi, même si, pour se donner un semblant de bonne conscience avant de commettre leur quatrième infamie, beaucoup d'entre eux ont osé – quelle audace ! – hausser le ton. Mais c'est finalement à une majorité écrasante de 489 voix qu'ils ont voté une nouvelle prolongation, soit jusqu'à la fin du mois de janvier 2017 !

La France est donc aujourd'hui dirigée par un système politique ressemblant comme deux gouttes d'eau à une dictature. Car, depuis l'instauration de ces mesures d'exception, se sont multipliées les violations des droits fondamentaux, garantis non seulement par la Constitution de la France mais aussi par les conventions internationales. Ainsi 3210 perquisitions ont été effectuées, accompagnées parfois de violences physiques et de vandalisme ; plus de 400 personnes ont été assignées à résidence (elles ne peuvent donc plus se déplacer sans autorisation), 12 mosquées ont été fermées et une

personne a été mise en examen pour terrorisme.

Voici un exemple, parmi beaucoup d'autres, de ces pratiques scandaleuses : « *Le 17 novembre [2015] vers 23 heures, Marc, qui habite dans le nord de la France, en Picardie se trouvait dans son salon quand on a sonné à la porte. Il a entendu quelqu'un qui donnait des coups de pied dans la porte et la frappait.* « J'ai cru qu'il s'agissait d'une attaque islamophobe, une vengeance aux attentats de Paris [Sa femme Sophie, alors enceinte de huit mois, et son fils âgé de 10 ans se sont réveillés. Ils téléphonent à deux reprises à la police, et se réfugient dans la salle de bains. Pendant ce temps, la police a forcé la porte d'entrée, puis a commencé à forcer celle de la salle de bains] J'ai cru qu'on était perdus. Ils disaient que c'était la police mais on ne les a pas crus. Ma femme et mon enfant paniquaient. Puis, dès que j'ai ouvert la porte, ils m'ont donné un coup au visage et ils nous ont menottés, moi et ma femme. »³ Cette perquisition arbitraire, jamais motivée judiciairement, n'a évidemment entraîné aucune inculpation.

³ Voir http://www.amnesty.fr/etat-urgence?gclid=CLjNn6fX_8wCFUefGwodAM0MqAoù sont détaillés de nombreux exemples de véritables exactions policières à l'égard de personnes soupçonnées de méfaits imaginaires, sans aucune preuve tangible.

¹ L'état d'urgence avait été voté le 3 avril 1955 à la suite de la série d'attentats commis dès novembre 1954 par le FLN (Front de Libération National) des indépendantistes algériens (Voir <http://www.franceculture.fr/droit-justice/comment-letat-durgence-est-nee-en-1955>).

² Ces mesures d'exception avaient déjà été appliquées à trois reprises antérieurement: en mai 1958, au moment du retour au pouvoir du général De Gaulle; puis en 1961, après le putsch des généraux d'Algérie; et enfin, en novembre 2005, à la suite de graves émeutes urbaines.



M. Hollande et son gouvernement entendent donc dorénavant habituer les citoyens français à banaliser la restriction de leurs droits et libertés jusqu'à en faire quasiment une norme constitutionnelle.

Certes, afin de justifier cette infamie, il se trouvera toujours de « bons esprits » pour enfileur un chapelet de lieux communs tels que « nécessité fait loi » ou « à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ». Car assurément, du moins d'après l'oracle Hollande, la France est désormais en guerre ! Et chacun sait qu'en temps de guerre, face à un ennemi prêt à tout, on doit, paraît-il, renoncer à ses droits fondamentaux ! Ceux-là même que, si par malheur cet ennemi remportait la victoire, il s'empresserait de nous ôter brutalement. Il faudrait donc, en quelque sorte, prendre les devants.

Malheureusement, pour M. Hollande et ses thuriféraires, répéter dix fois dans une allocution télévisée, le mot « guerre » comme une incantation ne suffit pas à concrétiser la réalité de celle-ci. Le procédé tient de la vulgaire manipulation et de l'abus de langage. Non, la France n'est pas en guerre ! L'« armée » de Daesh (le terme a été utilisé pour désigner les huit terroristes !) campe-t-elle aux frontières de la France ? Ou bien l'État Islamique pointe-t-il depuis

la Syrie ou l'Irak des batteries de missiles sur le pays ? Bref a-t-il la volonté de conquérir la France, voire ensuite le reste de l'Europe ? Si le contexte n'était pas aussi dramatique, ces affirmations prêteraient à rire !

« Soit, diront ces mêmes « bons esprits », mais vu le caractère horrible des actes commis par des terroristes habitant sans doute la France ou avec la complicité de ceux-ci, l'état d'urgence ne permet-il pas d'en découvrir plus vite les auteurs et d'éviter d'autres attentats ? »

Nous savons très bien que non ! Les services de renseignements divers pistent et surveillent depuis longtemps les candidats terroristes, sans avoir à violer systématiquement les lois qui protègent le citoyen des abus de pouvoir. Certes ils ne pourront jamais empêcher totalement la commission de nouveaux actes criminels, car les terroristes potentiels sont trop nombreux. À moins d'instaurer un système de délation et de surveillance de chaque citoyen par chaque citoyen, comme aux pires moments du stalinisme et du nazisme ! Est-ce ce type de société que souhaite M. Hollande et ses amis politiques ?

Mais surtout ne faudrait-il pas se poser enfin les questions essentielles sur le terrorisme islamiste pour

mieux l'éradiquer ? D'abord celle de son financement. Nous savons que Daesh se finance par la vente massive de pétrole à bas prix provenant d'une vingtaine de puits sur lesquels il a fait main basse. Nous savons aussi que ce pétrole est écoulé par des intermédiaires turcs avec la complicité du gouvernement de M. Erdogan. Dès lors, pourquoi la fameuse coalition internationale n'a-t-elle pas depuis longtemps orienté ses frappes aériennes vers la destruction de ces puits, privant ainsi l'E.I. d'une grande partie de ses ressources ? Etrange « oubli » qui laisse soupçonner une sordide alliance d'intérêts entre les « vertueux » pays occidentaux et les « brigands » de Daesh !

Chacun sait aussi que les états du Golfe, en particulier l'Arabie Saoudite salafiste, soutiennent depuis toujours les mouvements terroristes. Qu'attend-on pour les menacer de sanctions exemplaires ? Mais il est vrai que ces pays totalitaires aux pratiques barbares sont d'incontournables partenaires économiques comptant parmi les plus gros clients de nos marchands d'armes...

Nous nageons donc dans une ignoble duplicité et la « guerre contre le terrorisme », chère aux Américains, n'est qu'un slogan vide auquel ne croient plus que les imbéciles.

**TOUTE L'ÉQUIPE DE ML
VOUS SOUHAITE
UNE BONNE ET
HEUREUSE ANNÉE**

